

Capsule historique

Sauvegarde du Mont-Saint-Bruno en vue de la création d'un Parc (1968-1974)

La sauvegarde du Mont-Saint-Bruno qui a mené à la création d'un Parc national fut l'objet d'un immense défi à relever. Comme les années passent, certains faits d'importance, mais inédits à cet effet, méritent d'être racontés avant qu'ils ne tombent dans l'oubli.

L'objectif principal de cet article vise à rendre hommage aux différents intervenants qui ont œuvré à la création du Parc national du Mont-Saint-Bruno et qui ont permis de répondre aux vœux exprimés par la population et par de nombreux organismes publics. Ce parc, situé à proximité de Montréal et des villes de la Rive-Sud, constitue un site naturel, parsemé de lacs et de ruisseaux et agrémenté de monuments, d'une faune et d'une flore très appréciées. Il constitue un endroit maintenant réputé pour la randonnée pédestre et ses pistes de ski de fond et de raquettes. Un véritable poumon d'air pur pour ses adeptes.

Un peu d'histoire

« Le premier propriétaire des lieux fut Pierre Boucher de Boucherville, premier seigneur de la seigneurie de Montarville. En 1829, les héritiers de la famille Boucher cèdent la moitié de la seigneurie à François-Pierre Bruneau, avocat de Montréal. Ce dernier devint, en 1842, l'unique seigneur de Montarville. À son décès, en 1851, la seigneurie est léguée à son frère, Olivier-Théophile Bruneau qui sera le dernier seigneur. En 1897, Edson Loy Pease, un riche banquier de Montréal acquiert 405 hectares de la montagne. En 1899, Pease vend le terrain à la Mount Bruno Association, tout en assurant la présidence jusqu'à sa mort en 1930 ».

Cette association fit construire entre 1899 et 1940 dix résidences de villégiature de luxe qui sont maintenant enclavées dans le parc. En 1968, avec la participation de William Terron Limited, Canadian Interurban Properties acquiert la propriété de Mount Bruno Association et la vend à Campeau Corporation la même année.

La congrégation des frères Saint-Gabriel constitue un autre propriétaire d'importance du secteur après avoir acquis en 1922, des Pères Jésuites, des parcelles de terre situées autour de la montagne.

La situation en 1968

La montagne est bien encadrée et fort bien protégée. À l'ouest se trouve la propriété des frères Saint-Gabriel ainsi que le centre de ski Saint-Bruno en bordure de la ville de Sainte-Julie. Le nord est occupé principalement par le champ de tir appartenant au gouvernement fédéral. Les maisons construites par Mount Bruno Association ainsi que le club de golf Mount-Bruno sont situées sur le côté est. Les résidents de la ville de Saint-Bruno habitent le côté sud de la montagne.

Une très grande partie de la montagne appartient donc à la Mount Bruno Association et sa fréquentation est réservée aux membres de l'association.

Point tournant

L'acquisition de la propriété de la Canadian Interurban Properties, par Campeau Corporation, permettait à cette dernière de construire un site domiciliaire « de luxe » sur la montagne, en vertu de l'entente contractuelle conclue le 3 janvier 1968 entre la Canadian Interurban Properties et la Ville de Saint-Bruno. Selon cette entente, la ville amendait son plan de zonage et, en contrepartie, Canadian Interurban Properties cédait à celle-ci un vaste espace au sommet, qui servirait

uniquement à y créer un parc (Mountain Park). La négociation s'est échelonnée sur 18 mois selon Gaston Martineau, directeur général de la ville, l'un des deux signataires de l'entente, l'autre étant le maire, M. Gérard Filion.

À cette époque, Bernard Miron, directeur des loisirs à la ville de Saint-Bruno, et Gaston Martineau, son patron, échangèrent souvent sur l'idée que la montagne devienne un parc régional, afin de faire bénéficier la population de la région de ce magnifique endroit.

Le Service des Loisirs de la Rive Sud métropolitaine¹ alerte la population

Un article paru dans La Presse du 12 février 1968 mentionne que le service des Loisirs de la Rive Sud métropolitaine lance alors une campagne pour faire du Mont-Saint-Bruno un parc desservant toute la Région. L'annonce de Campeau Corporation de construire prochainement un projet domiciliaire d'importance majeure sur la montagne a incité cet organisme à mettre en place un plan d'action pour sauver la montagne, car une seule étape restait à franchir avant que le projet domiciliaire de Campeau corporation ne se concrétise : un changement de zonage.

Lors d'une réunion, organisée par le Service des Loisirs de la Rive — Sud métropolitaine, regroupant les députés provinciaux et fédéraux ainsi que les élus municipaux, « il a été décidé de prendre les mesures nécessaires pour qu'une partie importante de la montagne soit consacrée parc public ». Des rencontres sont planifiées avec les ministères de l'Agriculture, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour les sensibiliser au projet. Jérôme Proulx, député de Saint-Jean, dans un premier temps, demandera même une entrevue avec le ministre de l'Agriculture.

Au préalable, une rencontre aura lieu avec le conseil municipal de Saint-Bruno pour qu'il appuie le projet de parc régional. Les autres dirigeants municipaux de la Région seront également contactés pour les sensibiliser au projet de parc.

« C'est dans la perspective des années à venir, et principalement de l'Horizon 2 000, que les promoteurs du parc régional veulent à tout prix que le Mont — Saint-Bruno devienne un parc régional, du moins dans une large proportion », en accord avec la recommandation du rapport Lemay (protection du patrimoine naturel du Québec). Toutefois, l'approbation finale du projet de construction de Campeau Corporation a été votée le 20 mars 1968 par la ville de Saint-Bruno. Aucun des électeurs propriétaires du secteur concerné n'a exigé la tenue d'un référendum sur le changement de zonage.

Mais à la fin de 1970, la Société pour le Progrès de la Rive Sud, sous l'initiative de Gaston Martineau, qui, en plus d'être directeur général de la ville de Saint-Bruno, est un des directeurs de cette société, appuyé par le conseil municipal, obtient les fonds requis du Ministère fédéral de la Main-d'œuvre, pour procéder à une étude PIL (projet d'initiative locale) sur l'état et les possibilités d'utilisation de la montagne comme espace public. Pierre Gagnon, récréologue, Yves Rajotte, éducateur physique, et Gaëtan Hayeur, biologiste, se voient confier le mandat d'élaborer un plan d'aménagement du Mont-Saint-Bruno en vue de la création future d'un parc à cet endroit.

Selon le rapport qu'ils remettent le 10 avril 1972, ce parc, qui pourrait avoir à la fois une vocation de conservation et de récréation modérée, serait « une véritable planche de salut pour la

¹ Ancien organisme privé, sans but lucratif, subventionné par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

population de la Rive-Sud et de l'Île de Montréal ». C'est ce rapport étoffé qui fut un outil majeur pour ceux qui, bientôt, seront appelés à œuvrer à la création du Parc du Mont-Saint-Bruno.

Cependant, à la fin de l'été 1973, des représentants de Campeau Corporation, accompagnés d'un urbaniste venant de Londres, se présentent à l'hôtel de ville pour amorcer le processus d'obtention d'un permis de construction pour leur développement domiciliaire au cœur de la montagne. Le projet, échelonné sur 15 ans, est de l'ordre de plusieurs millions, et comprendrait 3 600 unités d'habitation pour une population supplémentaire de 12 000 à 15 000 personnes.

Gaston Martineau sonne l'alarme

Un vendredi après-midi, au début de l'automne 1973, je reçois un appel téléphonique de Gaston Martineau qui vient tout juste de quitter le poste de directeur général de la ville de Saint-Bruno. Il m'informe que Campeau Corporation va de l'avant avec son projet : « Roland, on ne peut laisser faire ça, la Société pour le Progrès de la Rive Sud se doit de poursuivre ses démarches en vue de la création d'un parc sur le Mont-Saint-Bruno ».

À ce moment-là, je suis président de la Société pour le Progrès de la Rive Sud (SPRS) et Gaston occupe toujours un poste de directeur. Je dois préciser que La Société pour le Progrès de la Rive Sud était un organisme apolitique qui avait l'écoute du gouvernement. En plus du projet portant sur le développement d'un parc sur le territoire du Mont-Saint-Bruno, celle-ci pilotait des dossiers à caractère régional tel que l'élaboration d'une loi sur l'aménagement du territoire, la construction d'un deuxième hôpital sur la rive sud, la mise en place d'un transport en commun ainsi que l'implantation d'une université sur la rive sud.

Il faut agir rapidement. Une délégation de la Société rencontre le député du comté de Chambly et ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Guy Saint-Pierre. Nous constatons que Monsieur Saint-Pierre est très au courant du dossier. Il est fort heureux de l'appui de la SPRS. Il nous confie cependant que certains citoyens de Saint-Bruno ne voient pas d'un bon œil la création d'un parc régional, car à cette époque, la fréquentation de la montagne progressait à vue d'œil, même si aucune vocation précise ne lui était encore attribuée. L'absence de contrôles d'accès à la montagne combinée à une prise de conscience environnementale au début des années 70 sont parmi les facteurs qui contribuèrent à cette situation. Une sensibilité écologique s'instaurait. De plus en plus de gens allant faire du ski de fond se stationnaient dans les rues, près de la montagne, ce qui occasionnait des problèmes de circulation. Le samedi et le dimanche, la ville de Saint-Bruno était littéralement envahie par des autos provenant de l'extérieur. « Je me souviens d'avoir reçu une contravention de 5 \$ pour avoir utilisé un stationnement non autorisé pour faire du ski de fond dans la montagne ».

Ces problèmes étaient causés par le fait que le chemin de la Rabastalière constituait la principale porte d'accès à la montagne. La solution proposée par Gaston Martineau lors de la réunion avec Guy Saint-Pierre pour désengorger le centre-ville de la ville consistait à utiliser le Chemin du rang des 25 pour accéder au futur parc. Le constat qui se dégage de cette réunion est que le député a besoin d'un appui sans équivoque de la part de la communauté locale et régionale pour faire avancer le dossier auprès des instances de son équipe gouvernementale.

Gaston prend alors l'initiative de contacter les municipalités de la Rive-Sud afin que ces dernières appuient le projet de parc. Son travail porte fruit. Au cours des mois suivants, de nombreuses résolutions municipales appuient le projet.

Parallèlement aux démarches de Gaston, Pierre Legault, président de l'Association des propriétaires de Saint-Bruno, avec l'appui de son conseil d'administration, mobilise la population afin d'empêcher Campeau Corporation d'aller de l'avant avec son projet. Pour ce faire, il fait appel aux 14 organismes suivants : l'Association des propriétaires de Saint-Bruno, l'Association Chasse et Pêche, la Chambre de Commerce, STOP, l'Union des Familles, le Mount Bruno Country Club, l'organisation Sauvons le Mont, le Don Bosco School Committee, le St-Gabriel Club, le Club de ski de fond, les Guides du Canada, les Boys Scouts, le St-Bruno Riding Club et enfin les Frères Saint-Gabriel.

Lors de l'assemblée du 30 avril 1974, regroupant les dirigeants de ces 14 organismes, un comité de 26 membres est formé pour pousser plus à fond l'étude de l'aménagement du Mont-Saint-Bruno. Durant l'assemblée, un film tourné par le service des loisirs de Saint-Bruno, montre la beauté naturelle de l'emplacement projeté pour le parc. L'impact est immédiat : le comité est très favorable.

Gaston Martineau rappelle cependant aux membres de l'assemblée qu'un engagement de la ville menace le Mont-Saint-Bruno : la modification, en 1968, du zonage permettant le développement d'un projet domiciliaire à la suite de l'achat de la montagne par Campeau Corporation. Pour « que le mouvement ait de la force », précise Gaston, il faut que la population locale fasse consensus et convainque le conseil municipal de retenir un projet de parc beaucoup plus important que ne le permettait l'entente de 1968 avec les promoteurs ».

Il est convenu que le conseil municipal soit officiellement informé de la formation de ce comité afin qu'il prenne conscience de la réaction populaire. L'entente de 1968 prévoyait l'acquisition d'une superficie de parc compatible à des besoins locaux, mais bien insuffisante à un rayonnement régional. De plus, l'entente ne permettait pas de sauver de l'étalement urbain de vastes espaces naturels de grande qualité. Le comité s'engage à faire rapport de son travail à une prochaine réunion.

La réunion du 26 mai 1974 regroupant les membres des 14 organismes et autres personnes désirant s'impliquer, dont les anciens maires messieurs Gérard Filion et Gerry Lepage ainsi que le maire en poste Jim Verge, enclencha une vaste mobilisation de la population. « Il ne sert à rien de discuter des valeurs d'aménagement et du type de parc que l'on devrait retrouver sur la montagne si les béliers mécaniques montent à l'assaut du mont Saint-Bruno demain ». Cet argument de poids et d'autres enclenchèrent un appui sans équivoque à ce comité de protection de la montagne. M. Legault, le président de la réunion, a su convaincre les opposants à l'instauration d'un parc d'emboîter le pas. Une vaste campagne fut enclenchée le soir même. Des autocollants pour mettre sur les pare-chocs furent distribués. La population a su répondre aux attentes du comité et fut témoin de démonstrations favorisant l'instauration d'un parc. La ville fut placardée d'affiches. Une pétition a été signée par un très grand nombre de résidents. Jamais on n'avait assisté à une telle levée de boucliers.

La ville se rallie à la cause du comité. La résolution du 26 juin 1974 de la ville de Saint-Bruno en fait foi :

SUJET : PRESERVATION DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE :

- Campeau Corporation est propriétaire de plusieurs lots situés sur le Mont Saint-Bruno, et désire les exploiter en y construisant des bâtiments résidentiels et commerciaux ;

ATTENDU QU'UN :

- très grand nombre de citoyens, par l'entremise de diverses associations ont, après étude, formulé des objections à la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE :

- la Ville a pris connaissance des motifs et raisons de ces objections et les trouve valables et bien fondées ;

ATTENDU QUE :

- le Ministre des Affaires Municipales, le Docteur Victor C. Goldbloom, a répété à maintes reprises que les espaces verts autour de Montréal doivent être conservés en priorité ;

ATTENDU QU'EN :

- conséquence il y a lieu de faire des représentations auprès des autorités gouvernementales pour conserver l'usage actuel des dits terrains au nom de l'écologie, la paix, la santé et le bien-être, pour ces motifs

Proposé par M. Jean Filion

Appuyé par M. Guy Mercier

- IL EST RÉSOLU de prier Monsieur Guy Saint-Pierre, député de Chambly et Ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que Monsieur Claude Simard, Ministre du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, d'étudier la possibilité que le Gouvernement du Québec acquière les dits terrains de Campeau Corporation pour y établir un centre d'écologie ou tout autre institution du même genre, de façon à protéger la richesse actuelle du milieu, ou les déclarer arrondissement naturel en vertu de la Loi sur les Biens Culturels du Québec, sanctionnée le 8 juillet 1972.

Le travail de sensibilisation de Monsieur Saint-Pierre, fort des très nombreuses résolutions d'appui provenant des corps intermédiaires locaux et régionaux et des résolutions de la plupart des autorités municipales de la région, porte ensuite fruit auprès du premier ministre et des membres du cabinet. Une visite des lieux en hélicoptère est effectuée. Appuyé par le premier ministre, le projet de parc est accepté. Monsieur Saint-Pierre, avec l'aide importante de la communauté, est grandement heureux de la tournure des événements.

Annonce de l'acquisition de la montagne par la province

Le 17 août 1974, le parti libéral du comté de Chambly organise une épluchette de blé d'Inde de grande envergure à l'aréna de Saint-Bruno à laquelle sont invités le Premier ministre M. Robert Bourassa, le ministre des Affaires Municipales M. Victor Goldbloom et le député du comté de Chambly et ministre de l'Industrie et du Commerce M. Guy Saint-Pierre.

À la grande joie des participants de toute allégeance politique, Monsieur Bourassa annonce l'acquisition, par la Province, du Mont-Saint-Bruno qui sera transformé en parc public. L'arrêté ministériel du 14 août 1974 autorisant le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à procéder à l'aménagement d'espaces verts sur la montagne en fait foi.

M. Victor Goldbloom tient à préciser que la préservation de la montagne s'inscrit dans la politique du gouvernement du Québec qui vise à protéger le plus d'espace possible dans la région municipale de Montréal. Il rassure également la population locale sur l'utilisation future de la montagne.

Pour sa part le ministre Guy Saint-Pierre souligne que la ville de Montréal avait dû déboursier 8 millions \$, il y a 100 ans pour faire l'acquisition du Mont-Royal « il sera beaucoup moins coûteux

pour nous d'acquérir le Mont-Saint-Bruno et je suis certain que dans 100 ans la population nous sera reconnaissante du geste que nous avons posé aujourd'hui ».

Une offre de 2,7 M\$ avait été faite à la firme à Campeau Corporation qui est propriétaire du sommet de la montagne et qui projetait de débiter dès l'automne prochain la construction de quelque 3 600 unités de logement. « On ne s'attend pas à ce que la firme Campeau accepte la première offre, mais son refus permettrait, semble-t-il, d'entreprendre les procédures d'expropriation ».

Résolution de la ville de Saint-Bruno du 19 août 1974 remerciant tous ceux qui ont lutté pour la conservation de la montagne

Propose par M. Marcel Paquette

Appuyé par M. Jean Filion il est

- RESOLU d'adresser les remerciements du conseil à tous les groupes de pression, comités, associations et citoyens de la ville qui ont lutté pour la conservation du Mont-Bruno et obtenu un succès éclatant en un si bref délai.

Grande fête populaire pour célébrer la création du nouveau parc. (31 août 1974, fin de semaine du Travail)

Le comité des fêtes de Saint-Bruno, présidé par M. Claude Limoges, comité dérivé de l'organisme des Fêtes de la Saint-Jean, avec l'appui entier du comité pour la préservation du Mont-Saint-Bruno (14 organismes municipaux) organisa une grande fête populaire pour célébrer la création du nouveau parc. Des milliers de personnes participèrent gratuitement à une épluchette de blé d'Inde, sur la montagne. Également le transport fut assuré gratuitement par la firme Grisé.

Le gouvernement du Québec a conclu l'achat des propriétés (terres, ferme, bâtiments) de l'institut des Frères Saint-Gabriel le 6 mai 1975. Coût de l'achat 3 387 637,50 \$

Expropriation de Campeau Corporation

La sentence du tribunal de l'expropriation a été rendue le 6 juillet 1978. L'indemnité a été fixée à 5 161 263,11 \$.

Conclusion

Au cours des années ultérieures, j'ai eu l'occasion d'aller au Mont-Saint-Bruno des centaines de fois avec mon épouse pour faire du ski de fond et des promenades. J'en conserve des souvenirs inoubliables. Mes enfants et petits-enfants y retournent, moi aussi. Environ 900 000 personnes y sont allées en 2016. Cela en fait le parc national le plus visité au Québec.

Selon un extrait du rapport paru en 1972 du plan d'aménagement du Mont-Saint-Bruno à la demande de la Société Pour le Progrès de la Rive-Sud, « sa vocation majeure représente la conservation de la nature », sa vocation mineure en est une de récréation, pourvu qu'elle soit compatible avec sa vocation majeure ».

« Le Mont-Saint-Bruno est le seul endroit facilement accessible dans la région de Montréal où la nature a été préservée à un si haut niveau. Cette montagne constitue un joyau pour tous les amateurs de nature et il importe de le conserver pour les générations présentes et futures ».

La montagne fut sauvegardée grâce à des visionnaires qui ont su promouvoir ce projet de parc. Ces personnes furent des avant-gardistes, mais avant tout des écologistes qui ont vu tout le potentiel de cette montagne dont les générations à venir profiteront. Un gros merci à Messieurs Gaston Martineau, ancien directeur général de la ville et feu Bernard Miron, ancien directeur des loisirs et ancien président des loisirs de la Rive-Sud. Ils ont participé activement aux activités entourant la promotion du parc.

Plusieurs intervenants ont épaulé le projet : des organismes régionaux, les villes environnantes, la ville de Saint-Bruno qui a mis tout son poids dans ce projet, les résidents de Saint-Bruno qui « embarquèrent » et voulurent que la montagne soit sauvegardée afin qu'elle devienne un parc, les organismes locaux qui se sont regroupés et ont joué un rôle vital auprès de la population. Merci aux chefs de file qui ont pris le leadership d'une campagne fructueuse, dont monsieur Pierre Legault, un rassembleur hors pair, et son copain feu, monsieur Claude Limoges.

De gros remerciements au député de Chambly et Ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur Guy Saint-Pierre, pour son implication de première importance. Il a su écouter, analyser et prendre action auprès des membres du cabinet de Monsieur Robert Bourassa pour que le Mont-Saint-Bruno devienne un parc régional. Dans sa vie de politicien, ce projet de parc demeure pour lui une réalisation majeure et constitue une grande fierté.

Tous nos hommages aux personnes qui prirent la relève et contribuèrent à protéger le site et à créer un parc exceptionnel.

Roland J. Choinière, Longueuil
(Usager du Mont-Saint-Bruno, depuis 1973)

N.B. Mes sincères remerciements à Messieurs Bernard Guilbert, président de la Société d'histoire de Montarville, Alain Larouche, Chef de division-bibliothèque, André Bergeron du club informatique, Madame Sylvie Binette, archiviste. Mes remerciements à des résidents de Saint-Bruno qui m'apportèrent des renseignements de première main, dont mesdames Claudette Potvin, Lynne Gannon et Céline Pellerin de la SÉPAQ. Messieurs Gaston Martineau, Pierre Legault, Walter Pearce, Claude Raynault (ancien directeur général), et Pierre Dulude. Des articles du journal La Presse furent d'une précieuse aide (Lucien Rivard, journaliste).